



**Procès-verbal de séance  
Conseil Municipal du 14 janvier 2013**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en application du code général des collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Jean-Claude GENDRONNEAU, Maire de Santeny, le lundi 14 janvier 2013 à 21 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR :**

Désignation du secrétaire de séance,  
Approbation du PV du 10 décembre 2012

**Finances**

- Débat d'orientation budgétaire 2013

**Point sur les travaux intercommunaux**

**Questions diverses et informations sur les dossiers en cours**

Présents : M. GENDRONNEAU, Mmes BARBEL, BRY-SALIOU, DEL SOCORRO et JEANNOLLE, MM. GSTALDER, LANÇON, Adjoints ;

Mmes et MM. AMAND, DIAZ, GARCIA, GUALLARANO, LACOMBE, MALONEY, MAYER-BLIMONT, NAHON, ROGER, THIRROUEZ, VILAS, Conseillers ;

Absents représentés : M. POUGET représenté par M. NAHON, Mme COULON par Mme JEANNOLLE, M. REBEQUET par M. VILAS, Mme TASTET par Mme DEL SOCORRO

Absents: Mme FLAMAND, MM. CHAMBREUIL, GARNIER.

Mme GARCIA été élue secrétaire de séance. Florence NGUYEN-ROUAULT, Directrice Générale des Services, lui est adjointe à titre d'auxiliaire, en application de l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales.

Monsieur le Maire demande l'accord des membres du Conseil municipal pour l'inscription d'un nouveau point à l'ordre du jour : l'autorisation de signer l'acte de vente de la maison sise 13 rue de l'église. L'inscription est acceptée à l'unanimité.

Le procès-verbal du 10 décembre 2012 est soumis au vote du Conseil et est approuvé à l'unanimité.

**FINANCES**

**Débat d'orientation budgétaire 2013**

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit obligatoirement se tenir dans les 2 mois précédant le vote du Budget Primitif. Le budget 2013 sera voté lors de la séance du conseil municipal du 18 février prochain.

## 1. Résultats 2012

Les chiffres présentés ne sont pas définitifs, l'exercice comptable 2012 n'étant pas clôturé, mais donnent des ordres de grandeur :

- a. Excédent de fonctionnement : 348 000 €
- b. Excédent d'investissement : 328 000 €
- c. Reports sur le BP 2012 :
  - i. 148 000 € en recettes d'investissement (article 1068)
  - ii. 200 000 € en recettes de fonctionnement (article 002)
  - iii. 328 000 € en recettes d'investissement (article 001)

## 2. Projet BP 2013 par chapitres

- a. Notre marge d'autofinancement se réduit d'année en année, du fait en grande partie du gel des recettes fiscales et de dotations de l'Etat depuis plusieurs années.

L'excédent de fonctionnement reporté à l'article 1068 était de 848 000 € en 2012, il ne sera que de 148 000 € en 2013, un report partiel de 200 000 € en section de fonctionnement étant nécessaire pour obtenir l'équilibre.

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, aucun virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (article 021) n'est inscrit au BP 2013, contrairement aux années précédentes.

### b. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

#### i. Recettes :

En application de la loi de finances 2013, gel en valeur de la DGF (de l'ordre de 630 000 €) et des recettes fiscales correspondant à l'ancienne TP.

Quant à ces dernières, en raison du passage en FPU, les inscriptions budgétaires vont être modifiées : les recettes fiscales de la CET vont être remplacées par une attribution de compensation versée par la CCPB.

Quant aux autres taxes directes locales, soit la TH et les TF, la Commune de SANTENY n'a pas augmenté leur taux depuis 2009. Vu le contexte économique actuel, le projet de budget a été construit en essayant de ne pas augmenter les impôts en 2013.

#### ii. Dépenses :

##### **Chapitre 011, charges générales :**

Augmentation des charges d'électricité.

Augmentation mesurée ou maintien des montants des imputations 60632 et 61522 : entretien des bâtiments communaux.

Les dépenses liées aux activités du Service Jeunesse ont répondu aux objectifs fixés : longtemps de l'ordre de plus de 70 000.00 €, elles se sont élevées à 50 000.00 € en 2011 et 46 000 € en 2012.

Les dépenses liées au transport : 65 000 € (45 000 € transport scolaire, 7 500 sorties scolaires, 12 500 sorties structures service jeunesse).

Service évènementiel : la création de ce service en 2012 a correspondu à la volonté d'engager une réflexion sur les manifestations communales actuelles et la création de nouveaux évènements avec deux nouveaux pôles importants : la fête de la Jeunesse en juin et le sapin féérique/marché de Noël en fin d'année. La somme inscrite aux articles 6232, 60623 et 60632 pour le budget évènementiel a été respectée.

### **Chapitre 012, charges de personnel**

#### Mouvements de personnel :

**2012** Départ d'un adjoint administratif 1<sup>e</sup> classe échelon 5 le 31 janvier 2012  
Arrivée d'un nouvel adjoint administratif 1<sup>e</sup> classe échelon 7 le 30 avril 2012 (service social)

**2013** : embauche de deux agents de maîtrise au service technique.  
Réflexion sur l'évolution du service Urbanisme, l'instruction jusque là menée par les services de l'Etat va revenir aux mairies. L'agent en poste est aujourd'hui à 50 % pour l'urbanisme et 50% pour le secrétariat du DST.

Heures supplémentaires : 10 000 € prévus pour les fêtes communales et intercommunales, 10 145.26 € réalisés

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

##### iii. Recettes :

FCTVA sur les investissements 2012

Subventions : subvention parlementaire 2011 non encore perçue (jeux alsh), subvention parlementaire 2012 non encore perçue (éclairage Général Leclerc), dernière tranche du contrat régional pour l'avenue du Général Leclerc.

L'augmentation des amortissements en DF se retrouve en RI.

##### iv. Dépenses :

Les principaux projets d'investissement sont :

- La reprise des fondations de la Mairie (450 000 €) et la mise en accessibilité du bâtiment (200 000 €) : 650 000 €
- La reprise du Chemin du Pré Fézard : 290 000 €

Monsieur le Maire explique que l'inscription de ces projets dans leur totalité n'est pas possible en raison des recettes d'investissement dont nous disposons. Il propose l'inscription d'un emprunt, en raison des taux très bas. La majorité du conseil est favorable à cette proposition. Le projet de budget soumis au vote le 18 février sera donc présenté en incluant un emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2013.

### **Autorisation de signer l'acte de vente de la maison sise 13 rue de l'église**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°69-2012 du 19 novembre 2012 autorisant Monsieur le Maire à signer un mandat de vente sans exclusivité avec l'Agence Val immobilier 7bis rue du Noyer Saint-Germain 94440 SANTENY, prévoyant que le bien sera présenté à la vente au prix de 400 000.00 €,

Vu la proposition d'achat faite par la SCI MFS pour 365 000 € frais d'agence inclus, 350 000 € nets vendeurs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de vente.

### **QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS EN COURS**

Madame DEL SOCORRO présente le petit-déjeuner organisé le mardi 8 janvier avec les entreprises santenoises. Une vingtaine d'entreprises étaient représentées. Le climat de la réunion était agréable mais les doléances ont été entendues : signalisation directionnelle, éclairage route de Mandres. La Communauté de Communes du plateau Briard travaille actuellement sur l'équipement des six Communes en signalisation des entreprises : cela a été réalisé à Mandres en 2012, est prévu à Marolles et Villecresnes en 2013 et à Santeny en 2014. Monsieur le Maire va demander au Bureau communautaire s'il est possible d'avancer la mise en place à Santeny en 2013.

Sur le plan fiscal, Madame JEANNOLLE a présenté aux entreprises le dispositif de la FPU. Beaucoup de questions ont été posées quant à la TLPE.

Il est apparu nécessaire, au terme de cette rencontre, de désigner un élu référent, contact privilégié des entreprises. Victor DIAZ a proposé sa candidature ; après un débat sur le choix du référent, son appartenance à la CCPB ou pas, son positionnement, Monsieur le Maire a désigné Monsieur DIAZ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,  
Jean-Claude GENDRONNEAU

Le Secrétaire de Séance,  
Carole GARCIA

Les Conseillers,